



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 17 DECEMBRE 2024

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisale / Mardi 17 décembre 2024 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisale est réunie à la salle bourgeoisale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Plan financier 2025-2028 de la Bourgeoisie ; Présentation
3. Budget 2025 de la Bourgeoise ; Présentation
4. Budget 2025 de la Bourgeoisie ; Approbation
5. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeois et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 21 novembre 2024 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne Mme Mireille Bovier et M. Claude Buttet en qualité de scrutateurs, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PLAN FINANCIER 2025-2028 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Le Secrétaire communal commente le compte de résultats du plan financier 2025-2028 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

- Revenus financiers cumulés	CHF 2'675'280.00
- Charges financières cumulées	CHF 2'620'610.00
- Marge d'autofinancement cumulée	CHF 54'670.00
- Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 400.00
- Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 54'270.00

Le plan financier 2025-2028 ne présente aucun poste d'investissements.

Le plan financier 2025-2028 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 21 novembre 2024.

Le plan financier 2025-2028 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

3. BUDGET 2025 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget du compte de résultats 2025 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

- Charges financières	CHF 646'310.00
- Revenus financiers	CHF 663'720.00
- Marge d'autofinancement	CHF 17'410.00
- Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 100.00
- Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 17'310.00

Le budget 2025 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

4. BUDGET 2025 DE LA BOURGEOISIE ; APPROBATION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2025 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

Pour conclure, **le Président** exprime sa sincère reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur objectivité et leur motivation exemplaires. Il remercie le personnel de l'administration communale, de l'équipe technique, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement.

Le Président adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé aux participants ainsi qu'à leur famille et leur souhaite une très bonne année 2025.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal